BUREAU DE LA COMMUNICATION
Mercredi 25 novembre 2020

Compte rendu du Conseil des ministres

Aide financière au Comité polynésien des maisons familiales rurales

Le Conseil des ministres a octroyé une aide financière au Comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR) pour financer l'acquisition de matériels agricoles au profit de la MFR Vairao Garçons.

Le Comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR), créé en 1981, représente les 8 associations Maisons familiales rurales (MFR) de Polynésie française auprès des instances publiques (Etat/Pays) et les accompagne dans leur projet associatif, pédagogique et d'investissement.

Les Maisons familiales rurales proposent des formations scolaires diplômantes de la 4ème de l'enseignement agricole au certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « Agriculture en Régions Chaudes » (CAPa ARC) et certificat d'aptitude professionnelle agricole spécialité « Service aux personnes et vente en espace rural » (CAPa SAPVER).

Afin de compléter cet apprentissage, la MFR de Vairao a pour objectif de développer les compétences techniques des élèves par l'utilisation de machines et d'outils professionnels qui leur facilitera l'entrée sur le marché du travail. Dans ce cadre, la MFR de Vairao souhaite ainsi acquérir du matériel agricole (tracteurs, giro-broyeur, dérouleuse de plastique, etc). Le montant de la subvention allouée par le Conseil des ministres est de 10 millions Fcfp.

Subvention de fonctionnement en faveur de l'association PGEM Moorea

Afin d'assurer la promotion et la compréhension par la population du PGEM (Plan de gestion des espaces maritimes) de Moorea, le Conseil des ministres a attribué une subvention de fonctionnement de 4 millions Fcfp en faveur de l'association PGEM Moorea au titre de l'année 2020.

L'association PGEM Moorea a été fondée en 2007 pour assurer les missions de communication et sensibilisation nécessaires à l'appropriation du Plan de gestion de l'espace maritime de l'île de Moorea par la population. En effet, cette association réalise des actions primordiales à l'application des règles édictées par le PGEM, notamment par sa présence sur le terrain.

Les actions de l'association sont notamment concentrées sur : la sensibilisation des usagers du lagon, notamment par une présence marquée sur l'eau, des distributions de prospectus à l'arrivée des ferrys, dans les écoles et lors de manifestations ; la surveillance du lagon ; la conduite d'une veille scientifique, permettant la vulgarisation des recherches conduites sur le lagon de Moorea ; l'animation de réunions publiques et le développement d'outils de communication sur cette thématique.

Subvention au profit de l'association « Solidarité Productive »

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention d'1 920 738 Fcfp au profit de l'association Solidarité Productive. Créée en 2016, cette association, présidée par Loic Labbe, est située sur la commune de Mahina.

L'aide à la filière agricole octroyée est destinée à contribuer au financement de petits matériels agricoles (broyeurs de végétaux, brouettes, sachets de graines, gants) nécessaires pour la mise en œuvre des formations programmées.

Maintien du prix des hydrocarbures au 1er décembre

Constatant la stabilité des paramètres du marché des hydrocarbures, et afin de soutenir l'économie du Pays, le Conseil des ministres a décidé de maintenir les prix des carburants à leur niveau actuel pour le mois de décembre.

Subvention pour l'Espace Info Energie (EIE)

Dans le cadre du partenariat établi entre l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la Polynésie française pour l'accompagnement de la transition énergétique, le Pays souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs sur des actions de maîtrise de l'énergie en instaurant et en cofinançant le fonctionnement de l'Espace Info Energie (EIE).

Sous la tutelle de la Fédération des Œuvres Laïques de la Polynésie française, l'EIE a rouvert ses portes en mars 2015 afin de réaliser des actions courantes de sensibilisation et d'information du grand public sur la maîtrise de l'énergie et la réduction des consommations énergétiques. Ainsi, l'EIE a également diffusé un guide « grand public » sur la maîtrise de l'énergie, et élaboré différents supports de sensibilisation (maquettes à destination des scolaires, posters, roll-ups, divers goodies, etc.). Elle organise également depuis quatre ans la Fête de l'énergie et participe à de nombreuses manifestations visant à promouvoir cette thématique (Earth Hour, évènements « Save The Coconuts », Salons de l'habitat, Séminaire éco-écoles, etc.).

Via une subvention annuelle de fonctionnement en faveur de la Fédération des Œuvres Laïques, le Pays soutient cet effort de communication et de sensibilisation incontournable pour faciliter la transition énergétique de la Polynésie.

Subvention au profit de l'ISPF pour financer l'enquête « Feti'i e fenua »

Sur proposition du ministre du Logement et de l'aménagement du territoire, le Conseil des ministres a octroyé une subvention au profit de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) pour la réalisation d'une enquête dénommée « Feti'i e fenua », concernant le lien entre la famille, le logement et les relations familiales à distance.

Cette étude, réalisée en partenariat avec l'INED (Institut national d'études démographiques), doit permettre d'appréhender les migrations des ménages et leurs implantations géographiques sur 2019/2020.

Pour rappel, l'INED est un organisme français de recherche, spécialisé dans les recherches en démographie et les études de population en général. Il a pour mission d'entreprendre, de développer ou d'encourager « tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects ». Il contribue également à « la formation à la recherche et par la recherche » et à l'information du public sur les questions de population.

La concentration de services publics, notamment scolaires et de santé, peut avoir un rôle dans les déplacements de population et donc à terme sur l'espace résidentiel de la famille. Ces formes de parcours sont aussi en corrélation avec les âges. Ainsi, l'étude de ces déplacements permettra de mettre en exergue comment doivent se modeler les hébergements et les modes de vie spécifiques, dont la famille reste le principal moteur.

Par ailleurs, la connaissance de l'organisation foncière permet de reconstituer les mobilités des familles ainsi que ses ancrages et éventuellement de futures destinations ou les possibilités de retour. L'évaluation de l'ancrage foncier des familles, que pourrait éclairer l'étude, constitue une information cruciale pour accompagner les politiques publiques d'aménagement.

L'enquête permettra donc de dresser un tableau de la variété des organisations familiales non plus uniquement au sein d'une unité de logement, mais aussi dans une perspective de réseau et en tenant compte des caractéristiques géographiques du territoire insulaire.

La collecte a démarré le 2 octobre 2019 dans l'archipel des îles du Vent puis s'est poursuivie aux Australes et aux Tuamotu depuis le 7 octobre 2019. Une deuxième vague aura lieu fin janvier. Cette étude est programmée pour une durée de 24 mois et mobilise une trentaine d'enquêteurs sur près de trente îles.

Le coût total de l'étude est estimé à 70 millions Fcfp HT, dont 35 millions Fcfp HT financés par l'Etat et 42 millions Fcfp TTC par le Pays (35 millions Fcfp HT et 7 millions Fcfp pour la TVA). Son financement s'effectue dans le cadre du Contrat de projets 2015-2020.

Modification de la règlementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française

Le Conseil des ministres a examiné un projet de loi du Pays modifiant la loi du Pays du 29 mars 2018 qui réglemente l'hébergement touristique en Polynésie française.

Ce projet de loi du Pays vient compléter la règlementation en la matière en introduisant principalement des dispositions permettant de mieux encadrer l'activité de meublés de tourisme et en modifiant d'autres points de cette règlementation.

Il s'agit notemment de renforcer l'encadrement de l'activité de meublés de tourisme en renforçant les exigences tenant à la double déclaration obligatoire au service du tourisme et auprès du maire de la commune où se situe le meublé.

En premier lieu, ce projet de loi du Pays précise les obligations des personnes proposant des meublés de tourisme à la location et clarifie la définition de ces meublés.

De nouvelles obligations sont instituées pour les intermédiaires qui prennent part à l'activité de location de meublés de tourisme, notamment les plateformes numériques de type « *Airbnb* ».

Les exigences en matière d'occupation des logements sont également renforcées. Afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'accueil des touristes mais aussi la tranquillité du voisinage, le projet de texte précise la définition des meublés de tourisme.

Enfin, des sanctions administratives sont établies.

Lors de sa séance en date du 10 novembre dernier, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel a donné un avis favorable, quasiment à l'unanimité (39 voix pour et une abstention) à ce projet de loi du Pays avec un certain nombre de recommandations.

Des ajustements ont été ainsi réalisés, notamment la révision du montant de l'amende relative à la non déclaration de l'activité passant de 50 000 Fcfp à 300 000 Fcfp.

Ce projet de loi du Pays sera soumis prochainement à l'examen de l'Assemblée de la Polynésie Française.

Classes de 3ème tourisme éco-culturel: subvention de fonctionnement en faveur du foyer socio-éducatif du collège de Taravao

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention de fonctionnement en faveur du foyer socio-éducatif (FSE) du collège de Taravao, d'un montant de 990 000 Fcfp afin de couvrir l'ensemble des charges relatives à l'achats de matériels et de matières premières servants aux ateliers pédagogiques, aux prestations extérieures ainsi qu'aux frais de transport vers les différents sites.

Sous l'initiative de deux de ses enseignantes en anglais, le collège de Taravao a en effet pour projet de mettre en place deux classes de 3ème tourisme éco-culturel afin de sensibiliser les élèves aux métiers du tourisme ainsi qu'aux lieux et paysages authentiques, naturels et culturels de la presqu'île de Tahiti. Dans le cadre de ce projet, un programme d'activités pédagogiques a été planifié sur quatre années dont l'objectif final est de faire rayonner les atouts touristiques, culturels et écologiques de la presqu'île au travers des travaux des élèves, lors de la compétition de surf des Jeux Olympiques de 2024. Le FSE du collège de Taravao a ainsi décidé d'apporter un support et une aide logistique à la concrétisation de ce projet pédagogique. Pour cette année scolaire 2020-2021, un itinéraire touristique sous forme de visite de sites et d'ateliers pédagogiques

sera mis en place dans la commune de Taiarapu-ouest selon deux thématiques: « sur les traces de Maui à Toahotu-Vairao : la plage de Maui « Tapua'e Maui », la grotte de Maui « faana », la passe « tapuaeraha » et, « La vague de Teahupoo : le « horue » aux origines du surf ».

L'intérêt principal est de mener les élèves vers la réussite en suscitant leur curiosité et leur créativité dans les apprentissages scolaires grâce aux leviers du tourisme et de la culture. Le foyer socio-éducatif (FSE) du collège de Taravao, est une association régie par la loi du 11 juillet 1901 et créé le 3 novembre 1994. Son siège se situe au sein même du collège de Taravao. Cette association a pour objet de prolonger l'enseignement des élèves, de permettre aux élèves de développer leurs sens des responsabilités, d'offrir aux élèves des activités enrichissantes, et de faire intervenir les élèves dans les décisions, l'organisation des activités, le fonctionnement et la gestion même de l'association.

Subventions en faveur d'associations sportives et d'une fédération sportive

Sur proposition du ministre en charge de la Jeunesse et des sports, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions pour un montant de 23 214 000 Fcfp, en faveur de plusieurs associations et d'une fédération sportive:

Les associations concernées sont les suivantes: Tamarii Taravao, Pouau Nui, Te U'i Tefana, Tahitian Paddle, Paea Manu Ura Rugby Club, Comité Futsal de Ua Pou, Mahina Boxing Club, Comité des Sports de Tubuai, Pirae Va'a, District de Va'a de Raiatea, Kona Tri, Club Equestre de Tahiti, Heelani Va'a de Punaauia, Section sportive Tefana Taekwondo, Faa'a Rugby Aro Académie de Rugby de Oremu, District de Va'a de Nuku Hiva, Team Faa'a Va'a, Cercle d'Aviron Polynésien – Marara, Pirae Volley Club, Rugby Club de Pirae, Saint Etienne – Jeunes de Hakahau, Comité Sportif des Marquises Nord et Tamarii Punaruu, avec également la Fédération Polynésienne de Rugby.

Ces subventions sont attribuées près avis de la commission du sport sur la base de critères relatifs notamment à la gestion administrative d'une structure associative, au développement de la pratique sportive en fonction du nombre de licenciés, des catégories engagées et de la présence sportive dans les archipels, à la mise en place d'actions de formation en faveur des cadres et des dirigeants ou encore au développement de la pratique de haut niveau, ou encore à l'accompagnement éducatif et aux actions en direction des jeunes scolarisés.

Santé: subventions de fonctionnement en faveur de trois associations oeuvrant pour la prévention

Sur proposition du ministre de la Santé, le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement à trois associations, selon les modalités suivantes:

- une subvention d'un montant d'1 023 915 Fcfp en faveur de l'association du caméléon pour le festival Te Vevo 2020;
- une subvention d'un montant de 793 141 Fcfp en faveur de l'association Fei-Pi 1923 pour la mise en œuvre d'ateliers d'initiation au BMX au sein de quatiers prioritaires;

- une subvention d'un montant de 232 105 Fcfp en faveur de l'association sportive du collège public de Atuona pour la mise en œuvre du projet intitulé « Te Tau Vaetukia o te Fenua ».

Mise en œuvre des formalités électroniques et coffre-fort numérique

Après trois années de travail collaboratif avec le secteur privé, la Polynésie française dispose désormais d'un corpus législatif et réglementaire complet pour permettre la mise en œuvre des formalités contractuelles par voie électronique.

Au terme d'un important travail mené par les services du Pays, comme la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) et du secrétariat général du gouvernement (SGG), c'est l'ensemble du socle juridique qui vient d'être adopté par l'exécutif.

Si les acteurs du secteur numérique et de l'économie réclamaient sa mise en place, le gouvernement s'était engagé à mener ce chantier d'envergure pour qu'enfin la signature électronique puisse venir agrémenter les relations contractuelles des entreprises entre-elles et avec leurs clients.

La Polynésie française entre ainsi dans une nouvelle ère de la transformation digitale. Grâce à ce nouveau cadre réglementaire, la signature électronique sera un critère important qui élèvera les entreprises au rang d'entreprises modernes.

Si désormais le cadre juridique est pleinement opérationnel, il appartient désormais aux entreprises d'adopter les solutions techniques fiables et sécurisées, reconnues pour leur interopérabilité et leur inviolabilité.

Duo Days de l'administration

L'organisation des Duo Days s'inscrit dans la continuité de la feuille de route annoncée par le gouvernement dès 2014 pour moderniser l'administration et pour une réelle égalité des chances pour les personnes en situation de handicap.

Une convention triennale doit être signée prochainement avec la fédération Te Niu o te Hum, à l'occasion du 3 décembre, Journée internationale pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, afin de renouveler l'engagement du gouvernement à additionner l'ensemble des politiques publiques pour promouvoir la pleine participation de tous les citoyens à la vie en société.

Cette convention prévoit notamment d'engager à travers la DGRH (Direction générale des ressources humaines), les services du Pays, dans l'organisation annuelle des « Duo Days de l'administration ».

Les « Duo Days » sont des matinées ou journées d'échanges et d'observation permettant à des travailleurs reconnus handicapés de découvrir un métier qui s'inscrit dans le cadre de leur projet professionnel. Ces moments privilégiés permettront aux équipes et services du Pays de se familiariser avec le monde du handicap tout en découvrant des talents et peut être de futurs collaborateurs.

Le lancement de la première édition se fera en 2021, selon le calendrier national et européen, cette initiative venant de l'Union européenne.

Subventions de fonctionnement en faveur d'établissements publics d'enseignement de la Polynésie française

Sur proposition de la ministre de l'Education, le Conseil des ministres a octroyé plusieurs subventions de fonctionnement en faveur d'établissements publics d'enseignement de la Polynésie française (EPEPF), selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant en Fcfp
Collège de Makemo	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	400 000
Collège de Mataura - Tubuai	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	400 000
Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	400 000
Collège de Papara	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	900 000
Collège de Rangiroa	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	200 000
Collège de Moerai - Rurutu	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	300 000
Collège du Taaone - Pirae	Financement des actions menées au titres du fonds social collégiens et lycéen (FSCL)	100 000
Collège de Afareaitu - Moorea	L'achat de tenues à destination des élèves inscrits en 3ème Classe défense sécurité globale	381 230
	L'achat de 10 lampadaires solaires pour le centre d'hébergement de Maiao	220 000
Collège d'Arue	Le remplacement de 128 tables de 8 salles de classe	1 686 584
Collège de Haamene - Tahaa	L'achat de mobilier scolaire pour une salle de classe	599 011
Collège de Mahina	Les frais de transport des élèves pour les cours d'EPS pour la période d'octobre 2020 à juin 2021	1 694 000
Collège du Taaone - Pirae	L'achat de plaques de plafond	484 834
Lycée Diadème, Te Tara O Maiao	L'acquisition d'ouvrages pour l'enseignement LLCR	202 255
	L'installation de serrures magnétiques au bâtiment T	1 778 340
	L'achat de cartes graphiques pour la formation STI2D	1 452 607

	La prise en charge de frais liés à la crise sanitaire	2 750 000
Lycée professionnel de Faa'a	L'acquisition de petits équipements à destination des élèves suivant la formation CAP AEPE	773 530
Lycée hôtelier de Tahiti	L'acquisition de matériels et la constitution d'une cave dans le cadre de l'ouverture de la formation " mention complémentaire sommelier de niveau 5 "	407 927
Lycée professionnel de Mahina	L'externalisation de l'entretien du nouvel internat	981 382
	La participation de l'établissement au concours du Meilleur Apprenti de France session 2020	600 000
Lycée Tuianu Le Gayic	L'aménagement d'un deck permettant d'accueillir des clients dans le cadre de la mise en place du certificat d'aptitude professionnelle "production et service en restaurations (PSR)"	350 000
	L'acquisition de matériels pour équiper les sections de certificat d'aptitude professionnelle et de baccalauréat professionnel en spécialité "électricité"	1 499 797
Lycée d'Uturoa – Raiatea	La rénovation du sol des salles B4 et B5	1 509 115
	Les travaux de rénovation de l'infirmerie	1 975 698
	L'installation de climatiseurs dans les logements de fonction	149 970

Point sur les ateliers d'éducation à la non-violence

Dans le cadre de la feuille de route du ministère de la Famille, un programme d'éducation et de transformation de la société a été fixé. L'objectif est de développer la qualité des comportements et des relations en réponse aux actes de violence que connaissent de nombreuses familles.

Le 30 septembre dernier, ont ainsi débuté, à Papeete et à Taravao, les premiers ateliers d'éducation à la non-violence et à la paix, organisés par la DSFE (Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité) et à l'initiative du ministère de la Famille, au bénéfice de deux groupes de quinze personnes. Cette première sensibilisation a permis aux participants, afin de cultiver des relations pacifiées, d'approfondir la connaissance et l'estime de soi et de l'autre, de communiquer de façon efficace et bienveillante et de créer des conditions favorables à la réalisation de soi, à la consolidation du lien social et à la solidarité.

Les cinq modules de bases viennent d'être clôturés après presque deux mois, à raison d'une journée de travail tous les quinze jours. Cela représente 35h d'accompagnement par des professionnels de la médiation et du coaching. Les témoignages recueillis confirment

la nécessité de poursuivre et multiplier ces ateliers. Les groupes se retrouveront de nouveau au mois de décembre pour deux séances d'ancrage de leurs acquisitions.

Des groupes de personnes sont composés de profils différents: accueillants familiaux, enseignants à la retraite, gens de ménage, pasteur, personnes ayant perdu leur emploi suite à la crise sanitaire du Covid, etc. Les participants ont apprécié la richesse de cette mixité. Tous ont exprimé leur satisfaction quand à cette opportunité qui leur a été offerte alors que certaines n'auraient jamais imaginé bénéficier d'une telle formation. Ils en sont ressortis avec « beaucoup d'assurance personnelle ». Ils ont appris à écouter l'autre sans juger et à observer sans interpréter. Ils ont une meilleure perception des situations qu'ils vivent en famille et au travail ce qui leur donne une capacité à réagir de façon plus adaptée.

Les participants à ces ateliers sont ainsi convaincus « que ce programme pourra changer et améliorer la vie des personnes qui ont besoin d'aide » et souhaitent « que cette formation s'étende au maximum afin que la paix et la sérénité règne dans nos familles et que la violence sous toutes ses formes disparaisse de nos foyers ».

Journée de lutte contre les violences faites aux femmes

Afin de lutter contre les violences conjugales, la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Egalité (DSFE) a pris le parti de développer des actions visant à encourager la communication au sein du couple.

Ainsi, une première campagne de communication visuelle a été réalisée en utilisant comme support la façade arrière des Util'bus de Taiarapu-Est et Pirae, (fin 2019 et 2020). Le message principal « Te here to taua ia puai », illustre le fait que l'amour, l'échange et la communication, constituent les racines et la force d'un couple.

Dans la continuité de la campagne de communication visuelle, une campagne d'affichage a précisé ce premier message en ciblant principalement un public jeune (souvent le plus à même de s'imprégner de messages de prévention primaire). Ces supports ont largement été diffusés dans les circonscriptions relevant de la DSFE, dans les communes ainsi que dans les lycées.

Cette première approche visait ainsi des jeunes inscrits dans une relation récente. Le principal objectif était d'insister sur l'importance du dialogue, de l'écoute et du respect mutuel.

Dans un premier temps, et à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, des visuels sur le thème retenu feront l'objet d'une diffusion sur les réseaux sociaux. Par la suite, et dès que possible, en fonction des contraintes d'édition et d'impression, des affiches seront produites et viendront compléter la campagne sur les réseaux sociaux.

Enfin, en 2021, ce projet entrera dans une deuxième phase qui repose sur l'expérience de couples prêts à communiquer sur leur vécu, leurs tranches de vie, leurs échecs ou leurs réussites. Insister sur la communication bienveillante dans le couple, sur la solidarité, donner à voir des exemples de couples résilients sont tout autant de thèmes inscrits dans une même logique de prévention.

Mesures sociales résultant de la crise sanitaire

La crise sanitaire qui touche actuellement la Polynésie française impacte fortement les budgets d'aides sociales et notamment celui du Régime de Solidarité de la Polynésie française (RSPF). Avec un budget primitif à 1 931 000 000 Fcfp, puis réajusté à 2 489 000 000 Fcfp au mois de juin pour faire face aux nouveaux besoins des familes résultant de la crise sanitaire en matière sociale, force est de constater que même avec l'augmentation des budgets essentiels, la consommation du budget du fonds d'action social du RSPF s'élève déjà en moyenne à plus de 87 % malgré une réévaluation concernant :

- Les « aides de première nécessité » de 317 à 672 millions Fcfp;
- Les aides liées à la « Protection des publics vulnérables » de 448 à 561 millions Fcfp;
- Les aides allouées aux associations au travers des « Programmes d'action sociale » pour un budget de 33,8 à 85 millions Fcfp;
- Et celui des « aides exceptionnelles » qui évolue de 15 à 60 millions Fcfp.

De même, à budget constant, le FAS (Fonds d'action sociale) du régime des non salariés (200 millions Fcfp), atteint le même taux de consommation, alors que le budget des aides sociales du RGS (régime des salariés) totalement consommé a dû être réabondé par un transfert de crédit du budget des aides sanitaires, géré par la CPS (Caisse de prévoyance sociale), à celui des aides sociales géré par la DSFE (Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité).

Au-delà de ces taux de consommation très important, la crise sanitaire révèle aujourd'hui un « nouveau public », peu familiarisé avec les aides sociales: les salariés touchés par une baisse de revenu trop importante pour faire face au paiement de leurs charges mensuelles telles que le paiement du loyer, les salariés d'hier, ressortissants RSPF aujourd'hui, les étudiants dont les parents ne sont plus en capacité de soutenir leur scolarité et les ressortissants RNS (régime des non-salariés) en activité réduite.

Ainsi, depuis le début de janvier à fin octobre 2020, ce sont près de 24 610 demandeurs d'aides de première nécéssité (pour 48 768 bénéficiaires) qui ont sollicité les circonscriptions de la DSFE. Ce total est en hausse de plus de 8 300 nouveaux demandeurs d'aides de première nécéssité (pour 12 018 bénéficiaires) par rapport à l'exercice 2019, deux mois avant la cloture de l'exercice budgétaire, avec également une très grande mobilisation des travailleurs sociaux.

Distribution de masques aux personnes vulnérables

Les autorités scientifiques mondiales sont unanimes sur la nécessité du port du masque pour lutter efficacement, en complément des gestes barrières, contre la propagation du Sars-CoV-2 (Covid-19). Les autorités du Pays et de l'Etat ont, sur ces indications, pris rapidement les mesures de protection qui s'imposaient.

Pour réagir à l'accroissement des nouveaux cas de contamination recensés depuis le mois d'août, plusieurs mesures de prévention et notamment, celle du port du masque pour toute personne âgée de onze ans ou plus, ont été prises. Aujourd'hui, l'obligation du port du masque est généralement bien appliquée.

Depuis le début de cette crise sanitaire, le Pays a toujours pris à cœur d'accompagner les plus démunis et les plus vulnérables pour leur permettre de se doter de moyens nécessaires à leur protection. Dans cet objectif, plusieurs campagnes de distribution ont ainsi été menées par les services du Pays, pour doter de masques les structures en charge de personnes vulnérables, notamment de personnes âgées.

En collaboration avec la Direction de la santé et l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS), la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) met à disposition, au bénéfice des établissements sociaux et médico-sociaux, des foyers associatifs, des foyers socio-éducatifs, des foyers médico-social, des unités de vie, des familles d'accueil, des accueillants familiaux ou encore, des tierces personnes ayant à charge, des personnes vulnérables, plus de 79 800 masques de protection pour la gestion de la seconde vague, en cours, de covid-19.

Cette dotation devrait permettre de couvrir les besoins de ces structures sur deux mois, période correspondant au pic prévu de l'épidémie. A noter également, que de lors la première vague de covid-19, 40 900 masques avaient déjà été distribués à ces structures, ce qui avait contribué à préserver ces populations comptant parmi les plus fragiles.

-o-o-o-o-o-